



Association de
l'Artillerie de
Montréal

Artilleary
Association of
Montreal

Règlements du Tirage 2026

1. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
2. Le tirage aura lieu le 9 juin 2026 à 19 h et il se fera à la :
3. Caserne militaire Côte-des-Neiges
4185 chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, (Québec) H3H 1X2
4. Les gagnants de billets d'avion doivent remettre une copie de leurs réservations avant leur départ ou remettre une lettre dûment signée indiquant qu'ils ont soit reçu les billets d'avions ou pour raisons personnelles, refusé les billets qui avaient été offerts conformément aux règlements du tirage.
5. Les prix peuvent être réclamés au même endroit où le tirage s'est déroulé (voir numéro 3)
6. Les prix doivent avoir été réclamés le 31 juillet 2026 à 19 h au plus tard. Passé cette date l'organisateur n'aura aucune obligation de remettre les prix.
7. Les prix ne sont pas monnayables.
8. Les profits seront versés à des Corps de Cadets, à des organisations de vétérans (du Québec seulement) et organismes de bienfaisances du Québec.

Raffle rules of the 2026 Raffle

- Participants must be 18 of age and above.
- Draw will be June 9, 2026, at 7 p.m. and will take place at :
- Airline winners must submit a copy of their reservations before their departure or deliver a duly signed letter indicating that they have either received the airline tickets or for personal reasons refused the tickets which had been offered in accordance with the raffle rules.
- Prices can be claimed at the same location as the draw will take place (see item 3)
- Prices must have been claimed no later than July 31, 2026, at 7 p.m. Pass that date, the organization will have no obligation to release prices.
- Prices are not cashable.
- Profits will be given to Cadet Corps, veterans organization (of Québec only) and Quebec charitable organizations.